



HCERES

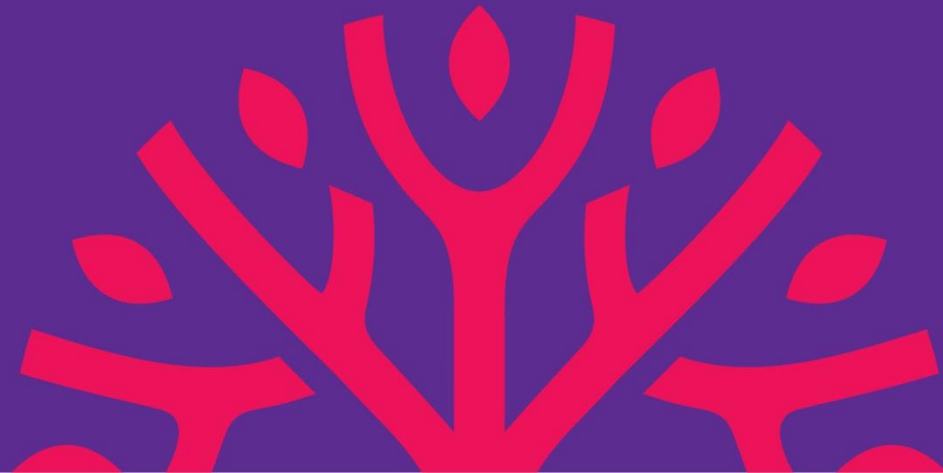
GRANDE CONCERTATION SUR LES REFERENTIELS ET LES PROCESSUS HCERES

MARDI 15 JUIN 2021

 [#ConcertationHcéres2021](https://twitter.com/ConcertationHcéres2021)

09h30-16h00

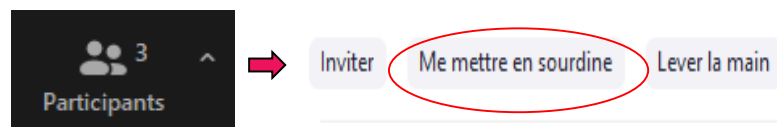
Visioconférence (Zoom)
Salle du Collège (5^{ème} étage)



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

- **LES PARTICIPANTS DOIVENT COUPER LEUR MICRO LORSQUE LA SÉANCE DÉBUTE**

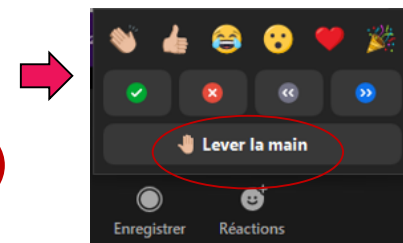
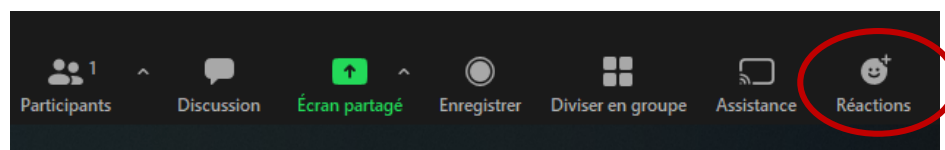
En passant par le module 'participants' de zoom



- **POUR DEMANDER LA PAROLE**

En passant par le module 'participants' de zoom

Ou par le module 'réactions'



PROGRAMME

09H30-09H40 : Plénière d'introduction, **Thierry Coulhon**, président du Hcéres

09H45-11H00 : Évaluation des établissements : évaluation intégrée, **Lynne Franjié**, directrice du DEF et **Pierre Glaudes**, directeur du DER et par intérim du DEE

11H05-11H50 : Evaluation de la recherche, **Pierre Glaudes**, directeur du DER et directeur par intérim du DEE

11H50-12H35 : Evaluation des formations, **Lynne Franjié**, directrice du DEF

12H40-13H40 : *Déjeuner*

13H40-14H35 : Evaluation des organismes, **Bernard Larrourou**, directeur du DEO

14H30-15H15 : Intégrité scientifique, **Stéphanie Ruphy**, directrice de l'OFIS

15H15-15H45 : Science ouverte, **Bernard Larrourou**, directeur du DEO

15H50-16H00 : Conclusion, **Thierry Coulhon**, président du Hcéres

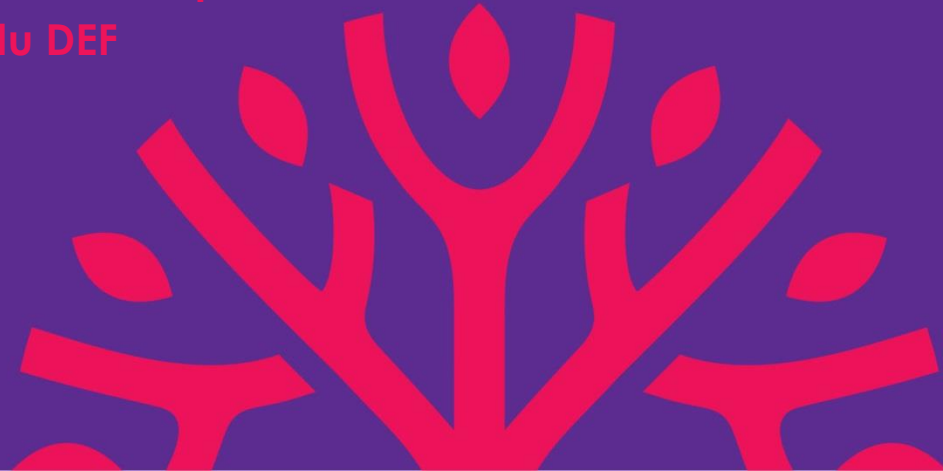


DEE-DER-DEF

RÉFÉRENTIEL ET PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS VAGUE C

15 juin 2021

**Pierre Glaudes directeur du DER et par intérim du DEE &
Lynne Franjé, directrice du DEF**



PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

- **Quatre périmètres différents en fonction des objets qui relèvent de la compétence du HCERES dans la vague C :**
 1. Universités : évaluation de l'établissement, des formations LMD et des unités de recherche.
 2. Grandes écoles (ex. écoles ingénieurs) : évaluation de l'établissement, une partie des formations (masters uniquement) et les unités de recherche (tutelle principale ou secondaire).
 3. Écoles du domaine de la culture (écoles d'art, écoles d'architecture) : évaluation de l'établissement, des formations, de l'activité de recherche et, le cas échéant, les unités de recherche auxquelles elles participent (UMR).
 4. Autres types d'établissements (écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.) : évaluation de l'établissement, ces écoles n'ayant pas de tutelle principale d'unités de recherche ni ne portant pas de formations LMD évaluées par le HCERES.
- **L'évaluation intégrée concerne en vague C les types 1, 2 et 3.**

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

- **Objectif : produire une appréciation de la politique d'un établissement articulant les rapports entre :**
 - sa stratégie,
 - les moyens et les actions de pilotage,
 - l'impact de ceux-ci sur les activités et les résultats dans les « briques de bases » (formations et unités de recherche).
- **Principes directeurs internes au Hcéres :**
 - Une mise en commun des compétences entre les 3 départements (DEE, DEF, DER) pour objectiver les liens entre les différentes stratégies et activités évaluées.
 - Une mise en œuvre conjointe entre les 3 départements, en associant le DEO pour le lien organismes-établissements.
- **Principes directeurs dans les relations avec les établissements**
 - Un dialogue renforcé avec les établissements en amont
 - Un recueil des attentes et des modulations éventuelles du processus et du référentiel

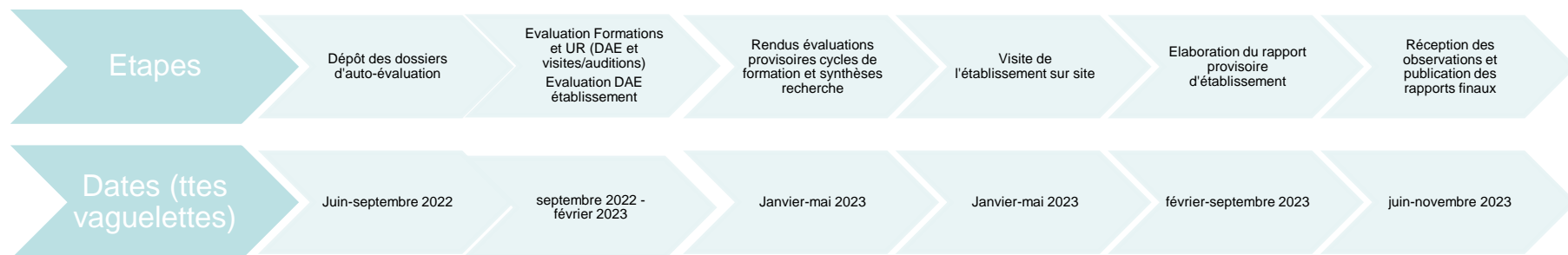
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

- **Une équipe-projet qui suit le processus** formée d'un conseiller scientifique de chaque département et d'un chargé de projet du DEE
- **Un comité d'évaluation de la politique de l'établissement** co-construit entre les 3 départements
- **Un processus d'évaluation qui s'appuie sur :**
 - Le dossier d'auto-évaluation de l'établissement (pour toutes les phases de l'évaluation intégrée)
 - Une visite suivie par l'équipe-projet (modalités en cours de précision)
 - Les rapports d'évaluation de chaque cycle de formation produits par le DEF
 - Les synthèses de recherche thématiques produites par le DER.

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION : PHASE AMONT - DIALOGUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS



CALENDRIER : DÉROULÉ DE L'ÉVALUATION



PARTICULARITÉS DES ÉTABLISSEMENTS NE RELEVANT PAS DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

- L'évaluation des établissements ne relevant pas de l'évaluation intégrée (type 4) présente les deux particularités suivantes :
 - Le processus d'évaluation n'implique pas le DEF ni le DER
 - Le calendrier d'évaluation se concentre principalement sur le dernier trimestre de l'année civile (septembre-décembre).

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (1)

- **Un référentiel unique :**
 - Commun aux universités et écoles
 - Des modulations possibles de critères : type d'établissement, type d'évaluation, stratégie d'établissement
- **Un référentiel construit autour de trois domaines et 16 références (en cours de construction) :**
 - Pilotage stratégique et opérationnel
 - Politique de recherche et valorisation
 - Politique de formation et vie étudiante

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (2)

- **Un renforcement des questions liées à l'intégrité scientifique et à la responsabilité sociale des établissements** : développement durable, science et société, égalité femmes-hommes, etc.
- **Une attention particulière portée au traitement des dimensions transversales** (ressources, initiatives d'excellence) : niveau macro et focales par mission.
- **Une volonté de porter une plus grande attention aux entités de pilotage intermédiaire** : composantes, pôles, collégiums, etc.

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (3)

Domaine 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

- Pilotage stratégique et opérationnel
 - Positionnement institutionnel dans l'environnement local, national et international
 - Stratégie institutionnelle déclinée en grands objectifs opérationnels
 - Relation à l'écosystème et partenariats au niveau local, national et international (dont politique de site et liens avec CHU et organismes)
- Organisation interne et gouvernance
 - Modes de gouvernance
 - Politique de qualité
 - Outils de pilotage interne (analyse prospective, dialogue de gestion, etc.)
 - Politique de ressources humaines et dialogue social
 - Politique immobilière

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (4)

Domaine 2 : Politique de recherche et valorisation

- Positionnement et stratégie de l'établissement dans son écosystème recherche
 - Choix stratégiques
 - Moyens
 - Partenariats institutionnels
 - Inscription dans le territoire.
- Moyens et dispositifs d'accompagnement de la recherche
 - Politique de ressources
 - Dispositifs d'accompagnement
- Lien entre recherche et activités de transfert et de valorisation
 - Implication dans des structures de valorisation
 - Politique de soutien aux activités de valorisation et de transfert
 - Politique de promotion du patrimoine et de dissémination de la culture scientifique
 - Dispositifs de soutien aux activités de valorisation

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (5)

Domaine 3 : Politique de formation et vie étudiante (1)

- Stratégie de formation de l'établissement et caractérisation de l'offre de formation
 - L'adéquation de l'offre de formation avec le positionnement et la stratégie de l'établissement
 - La politique d'internationalisation des formations
 - La politique de formation à et par la recherche
 - La politique de professionnalisation des formations
- Qualité pédagogique des formations
 - L'organisation pédagogique des formations
 - Les pratiques pédagogiques
 - L'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation aux publics internationaux
 - L'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation aux publics de formation tout au long de la vie

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (6)

Domaine 3 : Politique de formation et vie étudiante (2)

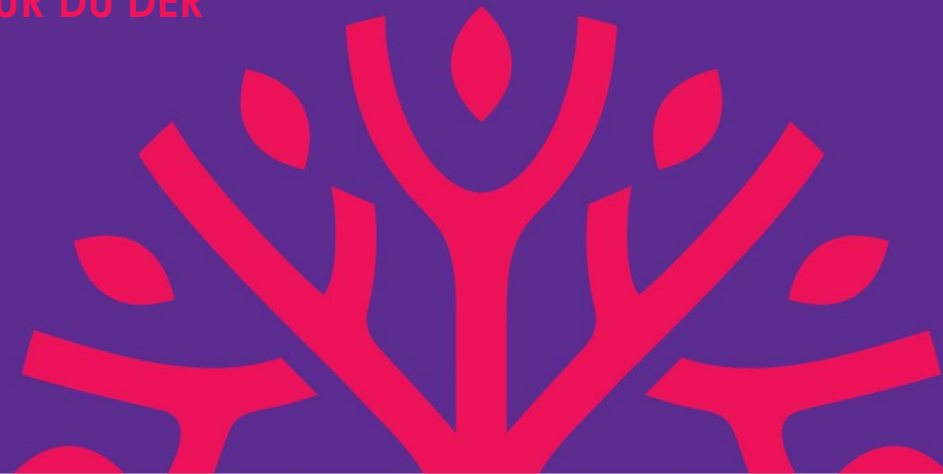
- L'attractivité, la pertinence et la performance des formations
 - La mesure de l'attractivité de l'offre de formation (candidatures, inscriptions)
 - La performance de l'offre de formation (réussite, accompagnement)
 - La pertinence de l'offre de formation au regard des objectifs des formations et du marché de l'emploi (insertion professionnelle, poursuite d'études)
- Pilotage et amélioration continue des formations
 - Le soutien aux formations par la politique de ressources et les mesures d'accompagnement et d'incitation
 - Les dispositifs de pilotage et d'amélioration continue des formations



Département d'évaluation de la recherche (DER)

RÉFÉRENTIEL ET PROCESSUS D'ÉVALUATION VAGUE C

PIERRE GLAUDES, DIRECTEUR DU DER



RÉFÉRENTIEL UR (1)

LA MISSION D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

La nature de l'aide apportée par le Hcéres à ses interlocuteurs diffère selon leur position.

- Les personnels des UR attendent un diagnostic sur leurs activités, prenant en considération leur environnement de recherche et leur profil d'activités pour les aider à s'améliorer.
- Les établissements, selon le code de la recherche, reçoivent du Hcéres une aide « pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'établissement et pour l'allocation des moyens à leurs composantes internes ».
- L'État, toujours selon le code de la recherche, reçoit du Hcéres une aide « pour la préparation des contrats pluriannuels [...] et pour l'allocation des moyens aux établissements ».

RÉFÉRENTIEL UR(2)

UN DIAGNOSTIC

Aujourd'hui, l'aide apportée par le Hcéres ne répond pas pleinement aux attentes de ses interlocuteurs.

- L'évaluation est jugée trop complexe, trop lourde, pour un résultat qui paraît parfois trop mince et dont la finalité manque de clarté.
- On reproche aux rapports d'évaluation d'être longs, de manquer de lisibilité, d'être émoussés dans leurs appréciations.
- L'évaluation ne permet pas de faire le lien entre les résultats de la recherche, les moyens mis en œuvre et la politique de recherche de l'établissement.

RÉFÉRENTIEL UR(3)

UN CHOIX MÉTHODOLOGIQUE

Le choix a été fait de composer un référentiel UR, qui trouve un équilibre entre deux visées complémentaires pour répondre aux attentes de ses différents interlocuteurs.

- Permettre une appréciation relative et contextualisée des résultats des unités de recherche, tenant compte de leur environnement institutionnel et territorial, des possibilités qu'il offre, des difficultés qu'il comporte, et de l'efficacité avec laquelle ces UR en tirent le meilleur parti dans leurs activités.
- Permettre conjointement d'évaluer les résultats de ces mêmes unités de recherche en appréciant le degré de reconnaissance, régional, national, international, que leur vaut leur activité, et en identifiant celles qui, par leurs performances, se distinguent au niveau mondial.

RÉFÉRENTIEL UR(4)

OBJECTIFS

Ils sont au nombre de quatre :

- Simplifier le référentiel existant, en le recentrant sur la dimension *ex post* de l'évaluation. Le rendre aussi plus clair et plus maniable.
- Homogénéiser sa terminologie, en l'alignant sur celle des autres départements.
- Donner plus de place à de nouveaux enjeux de la recherche :
 - L'intégrité scientifique,
 - La science ouverte,
 - Le développement durable.
- Améliorer l'aide apportée aux différents acteurs qui s'appuient sur les évaluations du Hcéres :
 - Les personnels des unités de recherche ;
 - Les établissements ;
 - L'État et les collectivités territoriales.

RÉFÉRENTIEL UR (5)

DOMAINES D'ÉVALUATION ET RÉFÉRENCES (A)

Un référentiel composé de quatre domaines d'évaluation :

- D1. Profil, ressources et organisation des unités de recherche
- D2. Attractivité
- D3. Production scientifique
- D4. Inscription des activités de recherche dans la société.

Des domaines déclinés en une série de références ;

- D1 : 3 références relatives à l'adéquation de la politique recherche de l'unité avec son potentiel humain, ses moyens financiers et logistiques, et avec les pratiques responsables en matière de ressources humaines, de sécurité, et d'empreinte environnementale.
- D2 : 4 références portant sur le rayonnement scientifique de l'unité, sur sa contribution à l'espace européen de la recherche, sur la qualité de sa politique d'encadrement et d'accueil, sur sa capacité d'obtenir des financements sur appels à projets compétitifs nationaux et internationaux, et sur la qualité de ses équipements et de leur gestion.

RÉFÉRENTIEL UR (6)

DOMAINES D'ÉVALUATION ET RÉFÉRENCES (B)

- D3 : 3 références touchant aux aspects qualitatifs, quantitatifs et éthiques de la production scientifique.
- D4 : 3 références, portant sur les interactions de l'unité avec les acteurs du monde non-académique, sur les produits de sa recherche à destination des acteurs socio-économiques et sur les interventions de ses personnels dans la sphère publique.

Des références explicitées par un ensemble de critères,

- Les critères permettent à l'unité évaluée de produire les données nécessaires à l'élaboration de son autoévaluation sur ses activités et ses résultats ;
- Ils permettent ensuite aux experts de proposer leur propre appréciation du bilan d'activités de l'unité.

PROCESSUS D'ÉVALUATION (1)

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Quatre objectifs :

- Alléger le processus d'évaluation actuel.
- Renforcer le dialogue avec les établissements en amont de l'évaluation.
- Répondre à l'exigence de formation des experts.
- Articuler l'évaluation des UR avec l'évaluation intégrée des établissements en adoptant une approche *longitudinale* de l'évaluation de la recherche allant :
 - De l'évaluation de ses « briques de bases »
 - À celle de la politique recherche de l'établissement,

PROCESSUS D'ÉVALUATION (2)

PERMANENCES

Des principes qui demeurent.

- Une évaluation par les pairs, collégiale, à laquelle participent les représentants des instances d'évaluation des personnels : CNU, CoNRS, CSS Inserm, Inrae, etc.
- Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des entités évaluées.
- Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (*i.e.* permettant aux évalués de répondre au rapport d'évaluation, en relevant des erreurs factuelles et en faisant connaître leurs observations sur les appréciations dont leur unité a fait l'objet).

PROCESSUS D'ÉVALUATION (2)

ÉVOLUTIONS (A)

Des évolutions notables, complétant l'adoption du nouveau référentiel.

- Le renforcement du dialogue amont avec les établissements sur les modalités d'évaluation de leurs unités de recherche (présentation de l'écosystème recherche du site, de l'évolution des UR dans la perspective du nouveau contrat, recueil de points d'attention, etc.).
- La constitution de 20 panels d'experts (6 en ST, 7 en SHS, 7 en SVE) prenant les panels de l'ERC pour modèle, les experts
 - Étant sélectionnés par un comité scientifique externe à partir d'une présélection du Hcéres, faisant suite à un appel à candidatures,
 - Étant recrutés pour trois ans et renouvelables par tiers,
 - Constituant le « noyau dur » des comités d'évaluation, lesquels seront complétés par les experts institutionnels (CNU, CoNRS, CSS...) et, selon les besoins, par des experts extérieurs.
- **Avantages des panels : une évaluation plus cohérente, plus homogène, facilitant l'approche transversale d'un secteur disciplinaire, conduite par des experts moins nombreux, qu'il est possible de former à l'évaluation.**

PROCESSUS D'ÉVALUATION (2)

ÉVOLUTIONS (B)

Autres évolutions notables.

- Le renforcement de l'évaluation qualitative de la production scientifique, le nouveau processus intégrant l'évaluation d'un échantillon de cette production fourni par l'UR et proportionné à sa taille.
- Le remplacement de la visite sur site par des échanges par visioconférence :
 - avec le directeur de l'unité, les chefs d'équipe et les responsables des plateformes ;
 - avec les personnels ou leurs représentants ;
 - avec les tutelles.

La visite sur site pourra être maintenue, à la demande motivée des tutelles, si des justifications particulières l'imposent. **Son remplacement répond au souci d'apporter de la souplesse à un système trop lourd, de donner sur ce sujet une plus grande marge d'appréciation aux établissements et de prendre en compte les enjeux DD&RS que promeut le Hcéres dans ses référentiels.**

EXPLOITATION DES RÉSULTATS

SYNTHÈSES ET ÉVALUATION INTÉGRÉE

Deux formes d'exploitation des résultats de l'évaluation des UR.

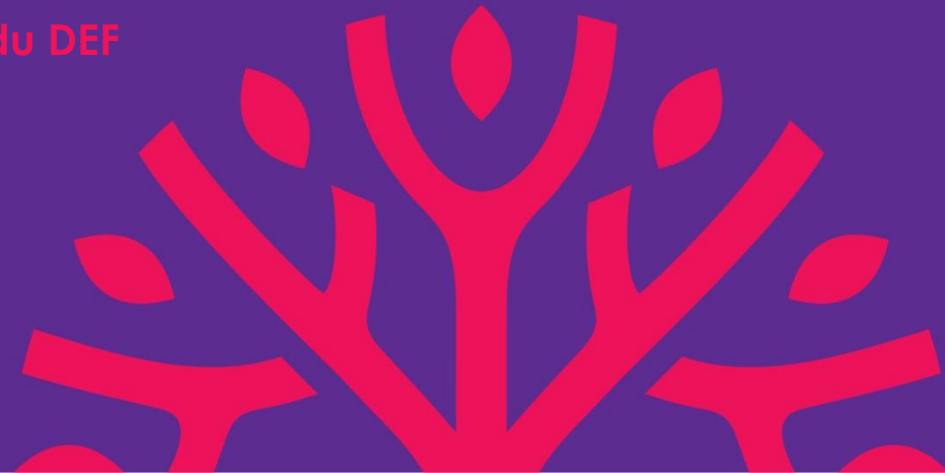
- Production de synthèses
 - Synthèses recherche d'établissement en lien avec le DEE.
 - Synthèses recherche d'organismes de recherche en lien avec le DEO.
 - Synthèses disciplinaires nationales.
- Collaboration à l'évaluation de la politique recherche des établissements et des organismes dans le cadre de l'évaluation intégrée.
 - Participation aux équipes projet en charge de l'évaluation des établissements, en collaboration avec DEF, DEE, DEO.
 - Contribution à l'évaluation des organismes et des infrastructures de recherche en collaboration avec le DEO.



Département d'évaluation des formations

PROCESSUS ET RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS PERSPECTIVES POUR LA VAGUE C

Lynne Franjé, directrice du DEF



PERSPECTIVES POUR LA VAGUE C

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

ORIENTATIONS DE MÉTHODE : CONSTATS (1)

- **Objectifs de l'évaluation des formations par le Hcéres (jusqu'à la vague B) :**
 - **Apprécier les politiques en matière de formation** de l'établissement dans le cadre des **politiques publiques incitatives** au regard de **l'évaluation de ses actions de pilotage et des effets de celles-ci sur les activités et les résultats** tels qu'ils se déclinent dans les formations.
- **Constats au fil des dernières vagues concernant l'auto-évaluation par les établissements :**
 - **Certaines dimensions demeurent des points faibles, traités de manière lacunaire :** ex. internationalisation, formation à et par la recherche, pédagogie, formation tout au long de la vie
 - **L'introduction des champs de formation** s'est avérée **peu pertinente** pour les établissements.
 - **L'auto-évaluation des formations** reste descriptive, préparée de manière très inégale, plus orientée vers le fonctionnement des dispositifs que leur impact sur les résultats des formations.
 - **Les indicateurs** restent **peu exploités, parfois peu fiables et peu comparables.**

ORIENTATIONS DE MÉTHODE : CONSTATS (2)

- **Constats au fil des dernières vagues sur l'évaluation par le Hcéres :**
 - **L'évaluation des formations LMD est restée déconnectée de celle de la politique de l'établissement** (menée par le DEE).
 - **Besoin d'une analyse de la stratégie et du pilotage globaux de l'établissement** et pas simplement de chaque formation au regard de l'évolution rapide et profonde des politiques publiques (accréditation, réformes multiples).
 - **Besoin de vérifier la déclinaison de la politique de l'établissement dans les formations** (ne pas mener des évaluations hors sol)
 - **L'évaluation du Collège doctoral et des ED est redondante et reste trop centrée sur leur fonctionnement.**

ORIENTATIONS DE MÉTHODE : CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

- **Penser une évaluation réellement intégrée qui permet d' :**
 - Articuler une évaluation allant de la « brique de base » (formations) à la politique de l'établissement
 - Analyser le lien entre stratégie-moyens-résultats
- **Penser une évaluation des formations qui permet d'éclairer les ministères de tutelle, l'établissement et les formations sur trois enjeux :**
 - Apprécier l'existence d'une politique de formation de l'établissement, dans ses différentes dimensions, qui se décline dans les formations et qui permet l'émergence d'initiatives pédagogiques ;
 - Apprécier la mise en œuvre des évolutions des politiques publiques et du cadre national réglementaire ;
 - Apprécier les critères relevant de l'accréditation des formations.

PERSPECTIVES POUR LA VAGUE C

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

RÉFÉRENTIEL FORMATIONS : OBJECTIFS

- **Permettre une appréciation relative et contextualisée des évolutions et des résultats de la politique de formation et des formations**
- **Un référentiel articulé autour de 4 domaines et 14 références (= Domaine 3 du référentiel d'établissement) :**
 - Stratégie de formation de l'établissement et caractérisation de l'offre de formation
 - Qualité pédagogique des formations
 - Attractivité, pertinence et performance des formations
 - Pilotage et amélioration continue des formations
- **Disposer d'indicateurs « pertinents », certifiés par l'établissement, sur chaque formation, permettant d'apprécier sa qualité et ses résultats autour des 14 références.**
- **Mieux apprécier le « niveau intermédiaire de pilotage des formations » :**
 - Le cycle de formation
 - Le cas échéant, l'entité en charge de la mise en œuvre de la formation : composante, collégium, pôle, etc.

FOCUS SUR LE 3^{ÈME} CYCLE

ENVISAGER UNE EVOLUTION DES OBJECTIFS D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE : DU FONCTIONNEMENT DES ED VERS L'APPRÉCIATION DU DOCTORAT

Penser un référentiel d'évaluation du doctorat qui vise à apprécier notamment :

- **Son intégration dans la politique de formation de l'établissement :**
encadrement et formation des doctorants, suivi du parcours professionnel des docteurs ;
- **Son intégration dans la politique de recherche de l'établissement (+ DER) :**
intégration des doctorants dans les projets de recherche, appréciation de la part et de la qualité des publications des doctorants dans les productions scientifiques de l'établissement (thèses en cours et soutenues, publications et autres productions scientifiques des doctorants) ;
- **L'apport des initiatives d'excellences (Idex ou I-site) ou des projets connexes du PIA (ex. SFRI, EUR, Alliance européenne) à la politique de formation graduée de l'établissement et son internationalisation ;**
- **Sa contribution au projet de site :** analyse de la plus-value du collège doctoral et de la co-accréditation pour la formation doctorale et l'encadrement des doctorants.

RÉFÉRENTIEL FORMATIONS : MODALITÉS

- **Trois référentiels pour évaluer la politique de formation et les formations :**
 - **DEE : Un référentiel d'évaluation de la politique de l'établissement incluant un Domaine politique de formation et vie étudiante**
 - 1 seul référentiel, modulations possibles
 - **DEF : Deux référentiels d'évaluation des formations LMD et des diplômes du domaine de la culture**, complémentaires du référentiel d'établissement
 - 1 référentiel 1^{er} & 2^e cycle (LM, diplômes d'école)
 - 1 référentiel 3^e cycle
 - Modulations possibles
- **Trois niveaux d'évaluation des formations :**
 - La politique de formation de l'établissement
 - Les trois cycles de formation
 - Les formations LMD et diplômes culture
 - Modulations possibles (ex. Formation graduée)

RÉFÉRENTIEL FORMATIONS : FORMAT

- **Le dossier d'autoévaluation (DAE) d'une formation LM vise à dresser le bilan des activités et des résultats d'une formation.**
- **Le DAE inclut :**
 - **une fiche d'autoévaluation des 4 domaines et 14 références**
 - sous la forme d'auto-positionnements sur chaque critère, au regard de critères d'accréditation et d'objectifs de qualité liés aux ESG.
 - chaque critère d'auto-positionnement donne lieu à une contextualisation et une explicitation étayée par la formation
 - **une fiche d'indicateurs certifiés** renseignés par l'établissement.
- **Les fiches d'autoévaluation et d'indicateurs peuvent être modulées en fonction du niveau et du type de formation.**

PERSPECTIVES POUR LA VAGUE C

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

PROCESSUS D'ÉVALUATION : PERMANENCES

DES PRINCIPES QUI DEMEURENT

- Une évaluation par les pairs, collégiale.
- Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des formations.
- Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (*i.e.* permettant aux évalués de répondre au rapport d'évaluation, en relevant des erreurs factuelles et en faisant connaître leurs observations sur les appréciations du comité d'évaluation).

PROCESSUS D'ÉVALUATION : ÉVOLUTIONS (1)

OBJECTIFS

- **Tenir compte de l'évolution du paysage de l'ESR :**
 - Renforcer le **dialogue avec les établissements** en amont de l'évaluation
 - Introduire **une part de modulation possible** dans l'évaluation des formations liée à la stratégie politique et à l'organisation de l'établissement (référentiel, rapport)
 - Penser une **appréciation plus transversale** entre établissements partenaires et au sein des cycles de formation pour apprécier notamment la cohérence de l'offre de formation d'un site.
- **Alléger et simplifier l'évaluation :**
 - Redéfinir la **granularité de l'évaluation des formations des 3 cycles de formation LMD et des diplômes de culture**
 - Réduire le nombre d'interrogations et de rencontres avec **l'établissement** sur un volet donné

PROCESSUS D'ÉVALUATION : ÉVOLUTIONS (2)

UN PROCESSUS EN 3 PHASES

- **Formations LMD et diplômes culture :**
 - Evaluation de la déclinaison de la politique d'établissement
 - Evaluation complémentaire (simplifiée) des formations centrée sur leurs spécificités (en termes de dispositifs et de résultats)
 - Appui sur des rencontres avec un échantillon de formations par cycle et avec les ED
- **Cycle de formation :** production de rapports sur :
 - La déclinaison de la politique d'établissement dans chaque cycle de formation
 - La mise en œuvre des politiques publiques (ex. 1^{er} cycle : ORE, BUT, Arrêté Licence, Etudes de santé, Avenir professionnel, etc.)
 - Appui sur la visite institutionnelle
- **Politique de formation de l'établissement :**
 - Une évaluation intégrée en lien avec DEE, DER, DEO

PROCESSUS D'ÉVALUATION : ÉVOLUTIONS (3)

ORGANISATION DES COMITÉS D'ÉVALUATION

- **Un comité par cycle de formation :**
 - Possibilité de décliner en sous-comités au regard du nombre de formations à évaluer.
- **Chaque établissement a un CS référent qui :**
 - est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
 - suit la totalité des comités LMD de l'établissement, sauf exception
 - est responsable de la cohérence de l'évaluation des formations et des cycles
 - est le référent du DER et du DEE pour l'évaluation intégrée.

PROCESSUS D'ÉVALUATION : ÉVOLUTIONS (4)

DES RAPPORTS SIMPLIFIÉS METTANT PLUS EN EXERGUE LES RÉSULTATS RELATIFS ET CONTEXTUALISÉS

- **Production d'un rapport d'évaluation de chaque formation et un rapport de chaque cycle incluant :**
 - Une **analyse globale de la formation ou du cycle**
 - Une **analyse de chaque référence** présentée sous forme de point fort, point satisfaisant ou point faible et des recommandations
 - L'avis sur certaines références est indispensable pour la formulation de l'avis d'accréditation
 - L'avis sur d'autres références vise à apprécier et accompagner l'établissement dans sa propre politique
 - Pour le rapport du cycle, une **analyse des axes d'évaluation spécifiques du cycle**

PERSPECTIVES DE LA VAGUE C

PROCESSUS D'ACCRÉDITATION DES FORMATIONS

PROCESSUS D'ACCRÉDITATION DES FORMATIONS

- **Un processus d'accréditation en deux volets :**
 - préparation d'un dossier d'accréditation de l'établissement
 - préparation d'un dossier d'accréditation complémentaire par formation.
- **Un dossier d'accréditation de l'établissement** portant les évolutions prévues pour le prochain contrat quinquennal autour des 4 domaines, tenant compte des recommandations du Hcéres.
- **Des dossiers complémentaires (simplifiés) d'accréditation des formations :**
 - *Formations en renouvellement* (sans restructuration) non problématiques dans la phase bilan : une fiche synthétique de présentation de la formation
 - *Formations problématiques* : les pistes d'amélioration prévues pour les critères jugés problématiques.
 - *Formations nouvelles* : les critères discriminants pour l'ouverture d'une nouvelle formation (objectifs scientifiques, débouchés professionnels visés, flux attendus)
 - *Demandes de mentions spécifiques* : une fiche RNCP complète



Département d'évaluation des organismes

RÉFÉRENTIEL ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

Bernard Larroutou, directeur du DEO



ÉVALUATION DES ORGANISMES

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Prendre en compte les évolutions fixées dans la LPR concernant l'évaluation

Une évaluation plus intégrée : mieux prendre en compte les analyses et appréciations qui concernent l'organisme dans l'ensemble des évaluations conduites par le Hcéres

Pour renforcer l'utilité de l'évaluation, s'adapter davantage à la situation de chaque organisme

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ORGANISMES

UN REGARD SUR LE RÉFÉRENTIEL ACTUEL

- Quelques éléments (références au processus de Bologne et aux *European standards and guidelines*) non appropriés pour les organismes
- Evaluation entièrement « ex-post »
- Référentiel centré sur le positionnement, la stratégie, la gouvernance et le pilotage de l'organisme
 - Peu d'attention aux *activités* de l'organisme
- Plusieurs sujets importants sont absents
 - Emergence de nouveaux domaines
 - Politique de recrutement et attractivité
 - Rôle national de l'organismeou peu présents
 - Intégrité scientifique
 - Diffusion de la culture scientifique et technique
 - Égalité entre les femmes et les hommes

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ORGANISMES

ORIENTATIONS

Un référentiel unique mais une évaluation adaptée à chaque organisme

Une évaluation plus intégrée, une évolution de l'équilibre entre « pilotage » et « activités »

- S'appuyer sur une synthèse des évaluations des unités de recherche (à réaliser avec le DER) ?

Une attention renforcée concernant les relations universités-organismes

- Examiner l'apport de l'organisme à la dynamique des sites universitaires

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ORGANISMES

ORIENTATIONS

Une évolution de l'équilibre entre évaluation « ex post » et « ex ante »

Un référentiel complété sur quelques sujets importants

- La façon dont l'organisme exerce son rôle national
 - Programmes nationaux, grands instruments, politiques nationales de l'ESRI, relations avec les autres organismes nationaux, etc.
- La politique de recrutement et l'attractivité
- La prise en compte dans les évaluations des personnels de l'ensemble de leurs missions
- Autres sujets : intégrité scientifique, diffusion de la culture scientifique, égalité entre les femmes et les hommes, science ouverte...

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ORGANISMES

ORIENTATIONS

Renforcer « l'amont » de l'évaluation

- Expression des attentes de l'organisme et des ministères de tutelle, et identification des principaux « éléments de problématique de l'évaluation »

Renforcer l'attention portée à « l'utilisation » de l'évaluation

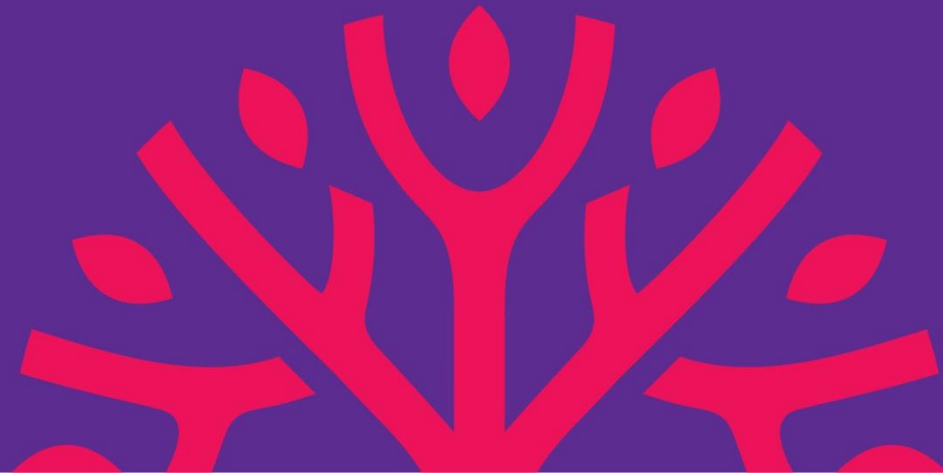
Adapter le calendrier de l'évaluation pour les organismes installés sur un seul site universitaire ?



OFFICE FRANÇAIS DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

FEUILLE DE ROUTE

STÉPHANIE RUPHY, DIRECTRICE DE L'OFIS



CONTEXTE

- Arrêté doctorat (2016), Circulaire Mandon (2017), Loi LPR (2020)
- Acteurs nationaux principaux :
 - OFIS et son conseil d'orientation (CoFIS, 12 membres)
 - Conférence des signataires de la Charte de déontologie des métiers de la recherche
 - RESINT (réseau informel regroupant des référents à l'intégrité scientifique nommés par les établissements)

MISSION DE L'OFIS

- Objectifs généraux de promotion de l'intégrité scientifique (IS) et d'harmonisation

- Trois missions principales de l'OFIS :
 - Observatoire
 - Ressources-Prospectives
 - Animation

- + mission à l'international

MISSION D'OBSERVATION

- **OBSERVATION « DIRECTE » DE CE QUI DOIT EXISTER (SELON LES TEXTES)**
 - Annuaire référents intégrité scientifique (RIS) (162 en avril 2021), *suite*
 - Signatures par les opérateurs de chartes (France et EU) (64 en avril 2021), *suite*
 - Formation doctorants (en direct / via évaluation HCERES)

MISSION D'OBSERVATION

- **OBSERVATION VIA L'ÉVALUATION HCERES**

- Exploitation des rapports => analyse, consolidation des données
(objectif d'observation)
- Prise en compte de l'IS dans les référentiels (DER, DEO, DEE, DEF)
(objectif d'incitation)
- L'intégrité scientifique au cœur des domaines d'évaluation (« production scientifique », « attractivité »)
- Articulation avec les enjeux de science ouverte

MISSION D'OBSERVATION

▪ MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LPR (ARTICLE L-212-2)

« Les établissements (...) transmettent tous les deux ans au ministre chargé de la recherche et au HCERES un rapport sur les actions entreprises dans le cadre des dispositions du présent article »

➤ Nouvelle mission pour le HCERES /OFIS

▪ BASE DE DONNÉES NATIONALE (RETOURS D'EXPÉRIENCE)

MISSION RESSOURCES ET PROSPECTIVES

▪ VEILLE DOCUMENTAIRE

Textes de référence, initiatives institutionnelles
(France/International)

▪ VEILLE SCIENTIFIQUE

- Etat des lieux de la recherche sur l'IS, sur IS et évaluation, sur IS et *open science*, etc.
- Faire connaître et utiliser les résultats des projets de recherche dans le domaine
- Identifier des besoins en recherche

MISSION RESSOURCES ET PROSPECTIVES

▪ PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

- Outils de formation (France et international), *suite*
 - Vade-mecum, *suite* (en particulier pour ce qui se passe après l'instruction des cas)
 - Mise à disposition de chartes ou règlements intérieurs types pour les labos, d'exemples de page web pour les établissements
 - FAQ, etc
- Accompagner les établissements
- Développer de véritables outils de diffusion, au-delà d'un site web (Capsules vidéo, Newsletter, plaquettes, etc.)

MISSION RESSOURCES ET PROSPECTIVES

■ CHANTIERS DE RÉFLEXION

- Instance d'appel ; Mécanisme de déport du RIS d'un établissement
- Serment des doctorants, HDR
- Statut des RIS
- Gestion des données recueillies par les RIS
- Conditions posées par les agences de financement
- Critères d'évaluation et promotion d'un environnement propice à l'IS
- IS et nouvelles pratiques de recherche (e.g. *Open science*, sciences participatives)

➤ **L'OFIS PRODUIT DES ANALYSES, AVIS ET PROPOSITIONS POUR FAIRE ÉVOLUER L'EXISTANT.**

MISSION ANIMATION

■ FORMATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE L'IS

RIS (suite), directeurs affaires juridiques, DRH, etc. mais aussi, indirectement, experts et CS du HCERES

■ FORMATION DE FORMATEURS EN IS

Dans les labos, les écoles doctorales, etc.

■ COLLOQUE NATIONAL ANNUEL DE L'OFIS, SUITE

Prochaine édition sur « IS et communication » (à confirmer)

■ CONFÉRENCE DES SIGNATAIRES, SUITE

■ RESINT, SUITE

A L'INTERNATIONAL

- **MISSION DE REPRÉSENTATION DE LA FRANCE, PARTICIPATION À DES PROJETS EUROPÉENS**
 - PARTICIPATION À ENRIO, ETINED, *SUITE*
 - PARTICIPATION À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE, *SUITE (ACTUELLEMENT ROSIE)*
 - PARTICIPATION WCRI, *SUITE*
 - ETC.



HCERES

—

SCIENCE OUVERTE

Bernard Larrouturou, directeur du DEO



UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

QUELQUES ÉTAPES DEPUIS 2012

- 2012 : Recommandation de l'Union européenne
 - 2012-2013 : *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (Dora)*
 - 2015 : *Manifeste de Leiden*
- 2016 : Loi pour une République numérique
- 2016 : Amsterdam Call for action on open science
- 2018 : Coalition S
- 2018 : Plan national pour la science ouverte

LE PLAN NATIONAL DE LA SCIENCE OUVERTE DE 2018

- Généraliser l'accès ouvert aux publications
 - Rendre obligatoire la publication en accès ouvert des articles et livres issus de recherches financées par AAP sur crédits publics
 - Créer un fonds national pour la science ouverte
 - Soutenir l'archive ouverte HAL
- Structurer et ouvrir les données de la recherche
 - Ouvrir les données des recherches financées par AAP publics
 - Créer le réseau des administrateurs de données de l'ESRI
 - Promouvoir l'adoption d'une politique de données ouvertes
- S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale
 - Développer les compétences en matière de science ouverte, notamment dans les écoles doctorales
 - Inciter les établissements à se doter d'une politique de SO
 - Contribuer à la structuration européenne

et d'autres actions : construire la bibliodiversité, généraliser les plans de gestion des données, soutenir *Software heritage* et les infrastructures de la science ouverte...

LE MESRI PRÉPARE UN BILAN DU « PNSO 1 »

- Une dynamique très importante, visible en Europe et à l'international
- De très nombreuses actions réalisées ou en cours (prévues ou non dans le PNSO de 2018)
- Une mobilisation très importante des établissements et des communautés scientifiques
- Mention de la science ouverte dans les missions des personnels (LPR)
- Des retards ou des résistances dans certaines communautés scientifiques
- Des difficultés spécifiques concernant l'ouverture des données
- Des questions importantes (au niveau national et international) concernant l'évaluation
 - évaluation des personnels
 - évaluation des unités de recherche
 - évaluation des établissements et organismes

LE MESRI PRÉPARE UN BILAN DU « PNSO 1 » ET RÉFLÉCHIT AUX SUITES À LUI DONNER

- Renforcer les mesures existantes et introduire de nouvelles mesures
- Dans un contexte où les enjeux de la science ouverte sont identifiés et portés à très haut niveau :
 - Commission européenne
 - G7
 - Unesco
 - Présidence française de l'UE

LE HCÉRES ET LA SCIENCE OUVERTE

En novembre 2018

- Communication du Hcéres sur la mise en œuvre des principes de la Dora dans l'évaluation des unités de recherche

En 2021

- Prise en compte de la science ouverte dans les référentiels d'évaluation (formations, recherche, établissements et organismes)
 - examiner les pratiques, les outils, les compétences, les résultats
- Et de nombreux autres sujets de travail
 - intégrité scientifique et SO
 - formation doctorale et SO
 - grandes infrastructures nationales de recherche et SO
 - bibliométrie et SO
 - participation du Hcéres à certains travaux du Comité pour la science ouverte...



CONCLUSION

THIERRY COULHON, PRÉSIDENT DU HCÉRES





hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)